

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1742

15 juillet 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.	83571	Kenmore European Ventures 4 S.à r.l. ...	83574
ABN AMRO Pan European Finance S.A.	83583	Lakumo Holding S.A.	83616
Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. ...	83576	Large Investments S.à r.l.	83571
Atelier Régence S.à r.l.	83579	Marly Holding S.A.	83578
Axel Consulting S.A.	83576	McCain Assets Inc. Luxembourg Branch	83616
Bäckerei vum Séi s.à r.l.	83604	MF Equities S.à r.l.	83600
BSOP Invest S.A.	83582	MF Equities S.à r.l.	83581
City Developments S.A.	83579	Multicontinental Distribution (Europe) S.A.	83579
Cogit S.A.	83582	Neurath S.A.	83578
Colisa S.A.	83575	Orco Property Group	83581
Compagnie de Banque Privée	83572	Pacer S.A.	83580
CORSAIR (Luxembourg) N°14 S.A.	83581	Prodilux Distribution S.à r.l.	83576
CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A.	83582	Prodilux S.à r.l.	83577
Dianne Holding S.A.	83573	Protonax Holding S.à r.l.	83578
Efiga Invest Sàrl	83605	Raumfuchs GmbH	83575
Electro-Watt SA	83572	RCR Industrial Flooring S.à r.l.	83580
Eurofins LUX	83573	RMG HoldCo S.à r.l.	83571
Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques	83572	Rumba Luxco 1 S.à r.l.	83570
Financière du Fruit S.A.	83577	Rütgers HoldCo S.à r.l.	83570
Flavia Holding S.à r.l.	83577	Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l.	83574
Future World Investments S.A.	83575	S.E.C. Finance S.A.	83580
Global Payments Acquisition Corporation 2	83606	S.E.C. Luxembourg S.A.	83578
Grand Garage de Dudelange S.à r.l.	83599	Sioma Finances S.A.	83582
Immobilière Les Alouettes	83615	Socrimex Holding S.à r.l.	83573
Immobilière Les Alouettes	83614	Sofi-Drill S.A.	83572
International Corporation Property Hold- ing S.A.	83576	Station Reuland S.à r.l.	83573
Jardcor International	83570	Tele2 Finance Luxembourg S.A.	83577
Jos & Jean-Marie s.à r.l.	83604	Tramax S.A.	83575
Kaiserhof International S.à r.l.	83579	Tri Investments European Residential Pro- perty Fund (EU candidate) S. à r.l.	83574
Kenmore European Ventures 3 S.à r.l. ...	83574	Univest IV	83581
		Valve Luxco S.à r.l.	83571

**Rütgers HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rumba Luxco 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 133.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008082401/239/13.

(080093918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Jardcor International, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.028.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mai 08

L'an deux mille huit
Le samedi 31 mai à 11h,

Les actionnaires de la société anonyme JARDECOR INTERNATIONAL, prédésignée, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à RODANGE

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée Générale en entrant en séance.

Monsieur Vincent Somville présent, préside la séance.

Il forme le bureau ainsi qu'il suit:

Monsieur Paul Hannequart, présente qui accepte est nommée secrétaire;

Monsieur Guy Chaboteau, présente qui accepte est nommé scrutateur.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires sont tous présents. En outre, ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour, il déclare dispenser le Conseil D'Administration des formalités légales de convocation.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- Nomination d'un nouvel administrateur
- Démission d'un administrateur

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion. Personne ne demande la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale nomme en tant qu'administrateur Monsieur Guy Chaboteau, employé privé domicilié 84, route de Marche B-6940 Barvaux.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale accepte la démission de l'administrateur INDEX 3D, domiciliée 400, route de Longwy, L-4831 RODANGE.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2008082808/9084/41.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08572. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

**RMG HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Valve Luxco S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 105.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008082403/239/13.

(080093926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 97.591.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 6 juin 2008 entre Pepsi Overseas (Investments), ayant son siège social au 2 Clarendon House, Church Street, BER-HM DX Hamilton, Bermudes immatriculée sous le numéro OP27938 op, et Donon Holdings Limited, ayant son siège social au Kyriakou Matsi, 16 Eagle House, 10th floor Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 222527, les 125 parts sociales nominatives sont transféré comme suit:

- Donon Holdings Limited, ayant son siège social au Kyriakou Matsi, 16 Eagle House, 10th floor Agioi Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Chypre, immatriculée sous le numéro 222527 à partir de ce jour, est l'associé unique de la société et détient 125 parts sociales nominatives de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Large Investments S.à r.l.
Pamela Valasuo
Gérant

Référence de publication: 2008080297/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.313.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 septembre 2007

Par résolution prise en date du 13 septembre 2007, l'associé unique de Aberdeen Shopping 1 S.à r.l. a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, M. Thomas Holm, demeurant à Ripvägen 10, S-186 96 Vallentuna, Suède, comme gérant additionnel avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 juin 2008.
Pour Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008083074/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques, Société Anonyme.

Siège social: L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.

R.C.S. Luxembourg B 109.537.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083072/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07993. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Electro-Watt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue de Burmerange.

R.C.S. Luxembourg B 71.598.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2008.

Pour ELECTRO-WATT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083020/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07261. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Sofi-Drill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.046.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2008.

Pour SOFI-DRILL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083019/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09366. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

CBP, Compagnie de Banque Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008082928/272/12.

(080094969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Eurofins LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008082930/272/12.

(080095014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Socrimex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 124.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008082926/272/12.

(080094932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Station Reuland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 119, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 28.587.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.07.2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, route d'esch, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008083010/596/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06409. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Dianne Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.934.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008083102/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Tri Investments European Residential Property Fund (EU candidate) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.042.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Jorge Pérez Lozano
Manager

Référence de publication: 2008083090/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10872. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.630.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007, le capital social de la société est détenu comme suit:
SARA LEE HOLDINGS LUXEMBOURG S. à r. l., ayant son siège au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg:
40.600 parts sociales

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour avis
Signature

Référence de publication: 2008083120/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06886. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080095233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Kenmore European Ventures 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.945.

Le bilan au 31/07/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008083086/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10860. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Kenmore European Ventures 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.946.

Le bilan au 31/07/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Jorge Pérez Lozano.

Référence de publication: 2008083087/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10866. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Colisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 113.148.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008083018/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10932. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Tramax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 104.361.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour TRAMAX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083008/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09543C. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Future World Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 64.167.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour FUTURE WORLD INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083007/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09573. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Raumfuchs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7330 Heisdorf, 75, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.955.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008083077/1029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR07986. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Axel Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 50.066.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour AXEL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083006/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09554. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

International Corporation Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.246.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour INTERNATIONAL CORPORATION PROPERTY HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083005/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09576. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 128.975.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Sammlung der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 30. Juni 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Für Maître Jean SECKLER, Notar

Auf Grund von Beauftragung, Monique GOERES

Référence de publication: 2008082938/231/14.

(080095136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Prodilux Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 65.756.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083127/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10986. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Flavia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.659.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008083130/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10698. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Prodilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 16.854.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083128/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10988. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Tele2 Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 112.873.

Le bilan clos au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083118/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10805. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Financière du Fruit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 93.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE DU FRUIT S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008082462/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10064. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Marly Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 21.798.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARLY HOLDING S.A.
C. PISVIN / N. THIRION
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008082466/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10070. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080093773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Protonax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.371.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 juillet 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008083133/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10704. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

S.E.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 84.649.

Le bilan clos au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083121/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10809. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Neurath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 60.202.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082752/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11135. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080094270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Atelier Régence S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 71.397.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082802/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06600. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

City Developments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 16.117.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITY DEVELOPMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008082469/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10041. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Kaiserhof International S.à r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 122.527.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01 juillet 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008083137/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Multicontinental Distribution (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.066.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008082863/5069/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00126. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société que Mr Jan KOSTRZEWSKI a démissionné de son mandat de gérant de la Société en date du 15 mai 2008 et que Mr Massimo PIAZZI, né le 2 juillet 1971 à Copparo (Italie) et ayant son adresse professionnelle au 20 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4AD, Royaume-Unis, a été nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée et avec effet au 15 mai 2008.

A compter du 15 mai 2008, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- Jose Antonio GOMEZ DE LA FUENTE,
- Emilio ESTEBAN FUERTES,
- Agapito IGLESIAS GARCIA,
- Rory Francis DEVLIN, et
- Massimo PIAZZI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour RCR INDUSTRIAL FLOORING S.À R.L.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008083327/1005/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

S.E.C. Finance S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.730.

—
Le bilan clos au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008083119/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10808. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pacer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.124.

—
Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008082474/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08488. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 57.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 70.633.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008084780/242/13.

(080096356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008084781/242/12.

(080096414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Univest IV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.
R.C.S. Luxembourg B 122.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008084782/242/12.

(080096513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.216.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 17 juin 2008.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2008084167/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 89.629.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008084168/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080096165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Sioma Finances S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 39.144.

—
Le bilan au 30.11.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008084161/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR08983. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Cogit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.483.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008084170/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00214. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

BSOP Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 46.903.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008084176/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00199. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

ABN AMRO Pan European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.706.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of December.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme "ABN AMRO Pan European Finance S.A.", (the "Company") with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, having its principal place of business at 250 Bishopsgate, London EC2M 3XW, registered in the Luxembourg company and commercial register under number B 132.706, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 13 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2606 dated 15 November 2007, whose articles of incorporation have been modified by two deeds of the undersigned notary on 3 October 2007, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Sabine HINZ, Attorney-at-law, having its professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Sandra SCHENK, private employee, having its professional address in Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Sabine HINZ, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decrease of the fixed share premium relating to preference shares in the authorised capital provisions.
2. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company.
3. Increase of the issued share capital by the issue of 1,000 further ordinary shares and 10,000 new preference shares and subscription of all the new shares by ABN AMRO International Corporate Holdings Limited.
4. Payment up of the outstanding share premium on the 100,000 ordinary shares initially subscribed by ABN AMRO International Corporate Holdings Limited.
5. Allocation of the maximum amount to the legal reserve from share premium received.
6. Amendment of article 5.2 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares held by them are entered on an attendance list, duly signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the board of the meeting.

The eventual proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary will remain annexed to this deed and will be registered with the deed.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the meeting and all the shareholders being present or represented declaring that they have had due notice and obtained knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That this meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

Then the sole shareholder took the following resolution:

First resolution

The shareholder decides to reduce the fixed premium for preference shares from its current amount of sixty-seven thousand nine hundred and ninety-nine (67,999.000) Pounds Sterling per share to thirty-six thousand ninety-nine (36,099.000) Pounds Sterling per share and consequently to amend article 5.1 to read as follows:

" **Art. 5.1.** The authorised share capital is set at one hundred thirty one thousand Pounds Sterling (GBP 131,000.00) represented by:

5.1 One hundred one thousand (101,000) ordinary shares having a par value of one (1.00) Pound Sterling issued with a fixed premium equal to ninety-nine (99) Pounds Sterling per share (the "Ordinary Shares"); and

5.2 Thirty thousand (30,000) Preference Shares having a par value of one (1.00) Pound Sterling, without voting rights, issued with a fixed premium equal to thirty-six thousand ninety-nine (36,099.00) Pounds Sterling per share (the "Preference Shares" and together with the Ordinary Shares the "Shares")."

Second resolution

The shareholder decided to proceed with a complete re-organisation of the Company's articles of incorporation with immediate effect as follows:

" Art. 1. Name.

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of "ABN AMRO Pan European Finance S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the parish of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The principal place of business and place of management and control of the Company is established at 250 Bishopsgate, London EC2M 3 XW in the United Kingdom.

2.2 If the Board of Directors (as defined below) determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object.

4.1 The object of the Company is:

4.1.1 To acquire and hold shares (including, without limitation, preference shares), stock, debentures, debenture stock, bonds, notes, obligations, and securities issued or guaranteed by any financial institution, in any part of the world, to acquire any such shares, stock, debenture, debenture stock, bonds, notes, obligations, or security by subscription, purchase, exchange, underwriting or otherwise, and whether or not fully paid up, and to exercise and enforce all rights and powers conferred by or incidental to the ownership of any investment of the company including the administration, control and development of these investments;

4.1.2 To borrow and to raise money from, and to grant loans in any form whatsoever to, other companies belonging to the same group and to grant security and guarantees for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group with or without security in such manner as the board of directors shall think fit. To invest and deal with the money of the company not immediately required for the purposes of its business in such manner as may from time to time be determined and to hold or otherwise deal with the investment made; and

4.1.3 In general to carry out any operation or transaction which it may deem useful or necessary in the accomplishment and development of the above corporate objects.

Art. 5. Share Capital.

5.2 The authorised share capital is set at one hundred and thirty one thousand Pounds Sterling (GBP 131,000.00) represented by:

5.1.1 One hundred and one thousand (101,000) ordinary shares having a par value of one (1.00) Pound Sterling issued with a fixed premium equal to ninety-nine (99) Pounds Sterling per share (the "Ordinary Shares"); and

5.1.2 Thirty thousand (30,000) preference shares having a par value of one (1.00) Pound Sterling, without voting rights, issued with a fixed premium equal to thirty-six thousand ninety-nine (36,099.00) Pounds Sterling per share (the "Preference Shares" and together with the Ordinary Shares the "Shares").

5.2 The Company's issued share capital amounts to one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) ordinary shares of one Pound Sterling (GBP 1) each.

5.3 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Premium Reserve Account") in Pounds Sterling and the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares issued by the Company shall be transferred into the Ordinary Share Premium Reserve Account. The Ordinary Share Premium Reserve Account is distributable subject to the provisions of Article 16.7.

5.4 The Company shall maintain a share premium reserve account for the Preference Shares (the "Preference Share Premium Reserve Account" and together with the Ordinary Share Premium Reserve Account the "Share Premium Reserve Accounts") in Pounds Sterling and the amount or value of any premium paid up on the Preference Shares issued by the Company shall be transferred into the Preference Share Premium Reserve Account. The Preference Share Premium Reserve Account is distributable subject to the provisions of Article 16.7.

5.5 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the "Law").

5.6 The Board of Directors of the Company is authorised to accept subscriptions for and to issue share capital, in whole or in part, from time to time, up to the maximum authorised shares available in accordance with Article 5.1, within a five year period commencing on date of incorporation for any authorised shares which have not yet been subscribed when it deems such issuance to benefit the Company. The Board of Directors will inform the Shareholders of its decision to increase the issued share capital under the authorised share capital provisions within three days after the decision has been taken, by sending a written notice by regular mail to the Shareholders.

5.7 The Board of Directors is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any such subscription of Shares of the Company.

5.8 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of subscribed capital, as authorised, Article 5.2 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment.

5.9 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with Article 32-3 (5) of the Law, the Board of Directors of the Company is hereby authorised by the Shareholders to waive or to limit any preferential subscription rights, both for Ordinary Shares and Preference Shares of the existing Shareholders for the same period of five years.

Art. 6. Form and Transfer of Shares.

6.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only.

6.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company, and such register shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address (a "Shareholder" being a holder of Ordinary Shares and/or a holder of Preference Shares), the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates of issuance or transfer (as applicable) thereof.

6.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate of registration shall be delivered upon request by the Shareholder.

6.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares in accordance with Article 40 of the Law. The instrument of transfer of any Shares shall be executed outside the United Kingdom.

6.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

6.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

6.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

6.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 6 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions of these Articles of Association.

6.9 If a holder of Preference Shares, who is not also a holder of the Ordinary Shares, wishes to transfer any or all of its Preference Shares (hereafter the "Transferor") to a bona fide proposed transferee (hereafter a "Transferee"), the Transferor shall notify the holders of Ordinary Shares and the Board of Directors thereof by registered letter with notice of delivery. The notice (hereafter the "Notice of Transfer") will contain the following information:

- i) the number of Shares it intends to transfer;
- (ii) the identity of the prospective Transferee(s); and
- (iii) the terms and conditions, including the proposed cash purchase price for the Shares, under which the Transferor proposes to transfer its Shares to the Transferee.

Transfers for non-cash consideration are not permitted unless all Shareholders previously agree thereto in writing.

6.10 The holders of Ordinary Shares at incorporation (hereafter the "Pre-emption Right Holders") shall have a pre-emption right to acquire all of the Preference Shares the Transferor proposes to transfer in proportion to their shareholding and in accordance with the terms and conditions set forth in the Notice of Transfer. If one or more Pre-emption Right Holders do not exercise their pre-emption right, the other Pre-emption Right Holders may acquire all or a proportionally larger part of the Preference Shares the Transferor proposes to transfer. A Pre-emption Right Holder ceases to have any pre-emption right on the transfer of its Ordinary Shares in the Company to any person.

6.11 The pre-emption right must be exercised or can be waived within ten (10) Business Days ("Business Day" meaning a day (other than Saturday or Sunday) on which banks are normally open in Amsterdam, Dublin, Luxembourg, London, Paris and Milan for normal business) from the date the Notice of Transfer is deemed to have been given ("Pre-emption Period") by notifying the Transferor and the Board of Directors by registered mail with notice of delivery. The notice ("Notice of Pre-emption") must indicate whether or not the respective shareholder is prepared to purchase a proportionally larger number of Preference Shares or, as the case may be, all of the Preference Shares in case one, several or all of the Pre-emption Right Holders do not wish to exercise their pre-emption right. In order for the pre-emption right

to be validly exercised, the Notices of Pre-emption taken together must cover all of the Preference Shares that the Transferor proposes to transfer.

6.12 In case the Notices of Pre-emption taken together do not cover all of the Preference Shares that the Transferor proposes to transfer or no shareholder has exercised its pre-emption right, the Board of Directors shall notify the Transferor and the other Pre-emption Right Holders within 3 Business Days upon expiration of the Pre-emption Period. After receipt of such notice, the other Pre-emption Right Holders shall have an additional pre-emption period of 5 Business Days during which they may exercise their pre-emption right as provided for above.

6.13 If no Shareholder notifies its exercise of the pre-emption right within the periods of time set forth above or, as the case may be, the Notice(s) of Pre-emption do(es) not cover all of the Preference Shares that the Transferor proposes to transfer upon expiration of the additional period for pre-emption set forth above, the Board shall notify the Transferor that it is free to transfer the Preference Shares to the proposed Transferee under the proposed terms and conditions immediately upon expiration of the additional period for pre-emption set forth above, if applicable.

6.14 In the event that the pre-emption right has been validly exercised, the transfer of the Preference Shares and the payment of the purchase price shall take place simultaneously within five (5) Business Days following the Notice of Pre-emption.

6.15 Any notification under this Article 6 shall be deemed to have been given the third Business Day after the same has been mailed, unless the notified shareholder can duly establish that it has not received at all the relevant notice.

Art. 7. Board of Directors.

7.1 The Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the "Directors").

All Directors shall (a) be resident and ordinarily resident in the United Kingdom for the purposes of United Kingdom income and capital gains tax and (b) have been so resident and ordinarily resident for no less than 36 consecutive months before their appointment (a "UK Tax Resident").

7.2 The number of Directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

7.3 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, with a majority of all votes cast in a meeting where the entire issued share capital of the company is present or represented.

7.4 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a simple majority of the votes cast.

7.5 The office of a Director shall be vacated with immediate effect if the holder of such office ceases to be a UK Tax Resident.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman") for a term of up to six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

8.2 The Board of Directors shall meet upon written notice (as further described below) by the Chairman or any two Directors at the place and time indicated in the notice of Meeting and the person(s) convening the Meeting shall set the agenda, provided always that all Meetings of Directors shall be held in the United Kingdom and the Directors (or their proxies) participating in such Meetings must be physically present in the United Kingdom. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such Meeting, except in circumstances of emergency (as determined by the person(s) giving such notice) where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for Meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.3 Any Director may act at any Meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telex another Director as his proxy. A Director may represent more than one of his colleagues.

8.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the Meeting the Directors present may adjourn the Meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned Meeting is given. Notices of the adjourned Meeting shall be given by the Chairman to the Board within twenty-four (24) hours after the time initially set for the Meeting, if any, failing whom by any Director. At the adjourned Meeting the Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented.

8.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such Meeting. In the event that in any Meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman of the Meeting shall have a casting vote.

8.6 A minority of the Directors, other than the Chairman, may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the Meeting can hear each other, provided always that all participants are physically present in the United Kingdom, and can identify each other, and participating in a Meeting by such means shall constitute presence in person at such Meeting (both for calculating a quorum and a majority).

8.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director in the United Kingdom. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

9.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the joint signature of the Chairman and any other Director, or by any two Directors.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the joint signature of the Chairman and any other Director or by any two Directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

10.1 The Directors may only pass resolutions at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 8.7 hereof.

10.2 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company, provided always that the business of the Company shall be centrally managed and controlled in the United Kingdom for the purposes of United Kingdom taxation. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

10.3 The granting of security over the assets of the Company shall be a matter reserved to the General Meeting of Shareholders (as mentioned below), which shall take decisions on this matter by a normal majority, without a specific quorum needing to be met.

Art. 11. Corporate Signature.

11.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of the Chairman of the Board of Directors and any other Director of the Company or any two Directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Conflict of Interest.

12.1 In case of a conflict of interest between the Company and a Director, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. It being understood that the mere fact that the Director serves as a director or employee of a Shareholder, or of an associated company of a Shareholder, shall not constitute a conflict of interest. A Director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the Meeting is called to order.

12.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the Board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the Meeting. He may not take part in the business of the Meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 13. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

13.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting"). It has the powers conferred upon it by the Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

13.2 The General Meeting of Shareholders shall meet upon written notice by the Board of Directors as specified below. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholders.

13.3 Subject to any Luxembourg requirements, all General Meetings of Shareholders shall be held in London.

13.4 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the Meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the Meeting, the day of the convening notice and the day of the Meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

13.5 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of Meeting.

13.6 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the Meeting. The General Meeting shall also appoint a Secretary who shall be charged with keeping minutes of the Meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary at such Meeting or by the next Meeting.

13.7 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

13.8 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

13.9 Each Ordinary Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

13.10 Preference Shares are non-voting shares as provided in Articles 44 to 47 of the Law and are therefore not generally entitled to vote at General Meetings of Shareholders. Except where Preference Shares are entitled to vote (see Article 13.12 below), Preference Shares will not be counted for the purposes of establishing a quorum or a majority at a General Meeting.

13.11 In accordance with Article 46 of the Law, each Preference Share is nevertheless entitled to one vote in every General Meeting called upon to deal with the following matters:

- the issue of new shares carrying preferential rights
- the determination of the preferential dividend attaching to the Preference Shares
- the conversion of Preference Shares into Ordinary Shares
- the reduction of the capital of the Company
- any change to the corporate object of the Company
- the issue of convertible bonds
- the dissolution of the Company before its term
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

In addition, holders of Preference Shares shall have the same voting rights as the holders of Ordinary Shares at all Meetings if, despite the existence of profits available for that purpose, the preferential dividends have not been paid in their entirety for any reason whatsoever for a period of two successive Financial Years (as defined below) and until such time as all cumulative dividends shall have been received in full.

13.12 If it is proposed at a General Meeting to change the rights regarding one class of shares, then in order to pass the relevant resolution, the conditions as to quorum and majority required for the passing of such resolution must also be fulfilled within the share class whose rights are to be changed.

13.13 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

13.14 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, a resolution of the General Meeting will be passed by a majority of the votes cast for the resolution.

Art. 14. Statutory Auditor(s).

14.1 One or several statutory auditors shall audit the operations of the Company.

14.2 The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the General Meeting of Shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years.

14.3 The books and records of the Company shall be kept in Pounds Sterling.

Art. 15. Financial Year.

15.1 The financial year of the Company shall be the same as the calendar year (the "Financial Year"). The first Financial Year shall terminate on December 31, 2008.

15.2 The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

15.3 The Board of Directors shall close the Company's books as at the last day of each Financial Year and shall within ninety (90) days draw up annual accounts, and it shall deposit the accounts at the Company's registered office for inspection by the Shareholders. Within the same period, the Board of Directors shall also submit its annual report. To the extent permitted by Luxembourg company law, the annual accounts shall be drawn up in Pounds Sterling. The annual General Meeting must be held at latest within six (6) months from the end of the Financial Year.

15.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the Law shall be available at its registered office 15 days before the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

15.5 The annual general meeting shall adopt the annual accounts.

Art. 16. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

16.1 The balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

16.2 Every year 5 per cent. of the net profit will be transferred to the legal reserve account until this reserve amounts to 10 per cent. of the share capital.

16.3 Any negative net profit (loss) will be allocated to a general profit reserve account (the "General Profit Reserve Account"). Subject to Article 16.2 above, any positive net profit will first be used to settle any negative General Profit Reserve Account.

16.4 The credit balance free for distribution after the deduction as per Articles 16.2 and 16.3 above (the "Distributable Income"), is attributed to the holders of the Shares.

16.5 The Distributable Income in relation to a calculation period shall be distributed as follows:

(a) First, to the extent available, to the holders of the Preference Shares, for each Preference Share an amount equal to 5.42 per cent. of the paid-up amount per Preference Share multiplied by the number of days in the calculation period divided by 365, such dividend being cumulative; the first calculation period shall begin on December 14, 2007

(b) Second, to the extent available, to the holders of the Ordinary Shares, for each Ordinary Share an amount equal to 5.42 per cent. of the paid-up amount per Ordinary Share multiplied by the number of days in the calculation period divided by 365, such dividend being cumulative; the first calculation period shall begin on December 14, 2007.

(c) Third, to all holders of the Shares an amount equal to the remaining available Distributable Income (if any) will be paid on each Ordinary Share and Preference Share in proportion to their paid-up amount.

16.6 Reference to the amount paid-up shall be calculated for each relevant Shareholder as the sum of (a) the nominal value of the shares owned plus (b) the relevant portion of the Share Premium Reserve (and not distributed) allocated to the relevant Shares.

16.7 To the extent permitted by law and these Articles of Association, distributions out of the Share Premium Reserve of any class of Shares cannot be made except upon a resolution of the Board of Directors. Only the holders of Shares of the relevant class are entitled to distributions out of the respective Share Premium Reserve.

Art. 17. Dividends.

17.1 The Board of Directors is authorised to distribute advance payments on dividends (the "Interim Dividends") in case interim financial accounts have been drawn-up showing that there is sufficient Distributable Income, and subject to the conditions provided by the Law.

17.2 The final dividend with respect to a Financial Year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any Interim Dividends declared by the Board of Directors with respect to the same Financial Year.

Art. 18. Dissolution and liquidation of the Company.

18.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

18.2 The Board of Directors shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors.

18.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

18.4 Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

18.4.1 First, to the holders of Preference Shares, the amount paid-up (determined in accordance with Article 16.6), calculated in Pounds Sterling.

18.4.2 Second, to the holders of Ordinary Shares, the amount paid up (determined in accordance with Article 16.6), calculated in Pounds Sterling;

18.4.3 Third, to the holders of Preference Shares, for each Preference Share an amount equal to 5.42 per cent of the paid-up amount per Preference Share (determined in accordance with Article 16.6) multiplied by the number of days in the calculation period (starting from the last dividend distribution date until the liquidation date) divided by 365, calculated in Pounds Sterling;

18.4.4 Fourth, to the holders of Ordinary Shares, for each Ordinary Share an amount equal to 5.42 per cent. of the paid-up amount per Ordinary Share (determined in accordance with Article 16.6) multiplied by the number of days in the calculation period (starting from the last dividend distribution date until the liquidation date) divided by 365, calculated in Pounds Sterling;

18.4.5 The remainder after the distributions pursuant to Articles 18.4.1 to 18.4.4. above, to all holders of Shares in proportion to the paid-up amount of each relevant Share.

18.5 No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of Shares held by it.

18.6 After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 19. Amendments to the Articles of Association.

19.1 Without prejudice to Articles 13.11 and 13.12, these Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law.

19.2 If the agenda of a General Meeting of Shareholders includes a proposal to amend these Articles of Association, then the notice, which was sent to the Shareholders in accordance with Article 13.4, will include a copy of the proposed amendments.

Art. 20. Applicable Law.

20.1 All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Art. 21. Language.

21.1 These Articles of Association are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail."

Third resolution

The shareholder decides to increase the issued capital of the company by an amount of eleven thousand Pounds Sterling (GBP 11,000) so as to raise it from its present amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) to the amount of one hundred eleven thousand Pounds Sterling (GBP 111,000) by the issue of one thousand (1,000) new ordinary shares with a par value of one (1.00) Pound Sterling per share issued with a fixed premium equal to ninety-nine (99) Pounds Sterling per share and ten thousand (10,000) new non-voting preference shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) per share issued with a share premium of thirty-six thousand ninety-nine Pounds Sterling (GBP 36,099) per preference share.

Subscription

Thereupon the sole shareholder ABN AMRO International Corporate Holdings Limited, a private limited company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 250 Bishopsgate, London EC2M 4AA, registered in Companies House, Cardiff, United Kingdom under registration number 06364699, here represented by M^e Sabine HINZ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal fully pays up the new ordinary shares and the new non-voting preference shares by an amount of one Pound Sterling (GBP 1) each in cash. In addition, in respect of the new ordinary shares an amount of ninety-nine thousand Pounds Sterling (GBP 99,000) is allocated to the ordinary share premium reserve account and in respect of the new preference shares an amount of three hundred sixty million nine hundred ninety thousand Pounds Sterling (GBP 360,990,000) is allocated to the preference share premium reserve account.

Fourth resolution

The sole shareholder also pays up an amount of share premium in respect of the one hundred thousand issued ordinary shares taken up by him at the constitution of the Company on September 13, 2007 amounting to nine million eight hundred and fifty thousand Pounds Sterling (GBP 9,850,000).

As a result the total amount of three hundred seventy million nine hundred fifty thousand Pounds Sterling (GBP 370,950,000) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Fifth resolution

The shareholder decides to allocate to the Company's legal reserve the maximum amount of eleven thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 11,100) out of the ordinary share premium reserve account.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 5.2 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.2.** The Company's issued share capital amounts to one hundred and eleven thousand Pounds Sterling (GBP 111,000) represented by:

5.2.1 one hundred one thousand (101,000) Ordinary Shares having a par value of one (1.00) Pound Sterling each

5.2.2 ten thousand (10,000) Preference Shares having a par value of one (1.00) Pound Sterling each."

Costs

Under article 2 of the EU Directive 69/335 dated 17 July 1969 concerning indirect taxes on the raising of capital "transactions subject to capital duty shall only be taxable in the Member State in whose territory the effective centre of management (...) is situated (...)". Since all of the board of directors' meetings may only be held under the articles of incorporation of the Company and have actually been held in the United Kingdom, the right to charge capital duty on the amount of corporate capital and share premium paid in under this deed solely rests with the United Kingdom. The parties consequently avail themselves of the above provisions in order to be exempt from capital duty under this deed.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at nine thousand euros (€ 9,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABN AMRO Pan European Finance S.A." (la «Société») ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, avec centre de direction et de contrôle à 250 Bishopsgate, London EC2M 3XW, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 132.706, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 13 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 2606 du 15 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçu par le notaire instrumentant le 3 octobre 2007, non encore publiées au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Maître Sabine HINZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sabine HINZ, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Diminution de la prime d'émission fixe relative aux actions préférentielles dans le capital autorisé.
2. Modification et refonte des statuts de la Société.
3. Augmentation du capital social émis par l'émission de 1.000 actions ordinaires et 10.000 nouvelles actions préférentielles et souscription de toutes les nouvelles actions par ABN AMRO International Corporate Holdings Limited.
4. Libération de la prime d'émission relative aux 100,000 actions ordinaires initialement souscrit par ABN AMRO International Corporate Holdings Limited.
5. Allocation du montant maximum à la réserve légale sur la prime d'émission reçue.
6. Modification de l'article 5.2 des statuts pour refléter l'augmentation de capital proposée.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont inscrits sur une liste de présence, dûment signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau.

Les procurations éventuelles des actionnaires représentés signées "ne varietur" par les actionnaires présents, par les mandataires de ceux représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et déclarent qu'ils ont eu notification et connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, et que par conséquent des avis de convocation n'ont pas été nécessaires.

D) Que cette assemblée est de ce fait valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite le seul actionnaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de réduire la prime d'émission fixe pour les actions préférentielles du montant actuel de soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (67.999,-) Livres Sterling par action à trente-six mille quatre-vingt dix-neuf (36.099,-) Livres Sterling par action et en conséquence de modifier l'article 5.1. comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital autorisé est fixé à cent trente et un mille Livres Sterling (GBP 131,000.00) composé de:

5.1 Cent et un mille (101.000) actions ordinaires avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.00) chacune et une prime d'émission fixe de quatre-vingt dix-neuf (99) Livres Sterling par action («Actions Ordinaires»); et

5.2 Trente mille (30.000) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.00), sans droits de vote, émises avec une prime d'émission fixe de trente-six mille et quatre-vingt dix-neuf (36,099.00) Livres Sterling par action («Actions Préférentielles») et conjointement avec les Actions Ordinaires les «actions»»

Deuxième résolution

L'actionnaire a résolu de procéder, avec effet immédiat, à une refonte complète des statuts comme suit:

« Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1. Il est formé par la présente, une société anonyme sous la dénomination «ABN AMRO Pan European Finance S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le lieu d'activité principale ainsi que le centre de direction et de contrôle de la Société est établi au 250 Bishopsgate, Londres EC2M 3 XW au Royaume-Uni.

2.2. Lorsque le Conseil d'Administration (tel que défini ci-dessous) détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège social avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Art. 3. Durée.

3.1 La société est incorporée pour une période indéterminée.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la société est le suivant:

4.1.1 L'acquisition et la détention d'actions (y compris, et sans limitation, des actions préférentielles), titres, debentures, debenture stock, bonds, de bordereaux, d'obligations et garanties émis ou garantis par toute institution financière, dans toutes les parties du monde, l'acquisition de ces actions, titres, debentures, debenture stock, bonds, bordereaux, obligations et garanties par voie de souscription, d'achat, d'échange, de garantie ou par tout autre moyen, intégralement libérés ou non, ainsi que l'exercice et l'application de tous les droits et pouvoirs conférés en raison de la détention, ou accessoires à cette dernière détention, de tout investissement de la Société, y compris l'administration, le contrôle et la mise en valeur de ces investissements;

4.1.2 L'emprunt et l'obtention de fonds provenant d'autres sociétés appartenant au même groupe, accorder des prêts sous quelque forme que ce soit en faveur de ces dernières sociétés, se porter caution ou accorder des garanties pour ses propres obligations et pour les obligations de toute autre société appartenant au même groupe, avec ou sans garanties, de telle manière que jugée opportune par le Conseil d'Administration. L'investissement et la mise en valeur des sommes d'argent de la Société qui ne sont pas requises dans l'immédiat aux fins de ses activités de telle manière que déterminée de temps à autre ainsi que détenir ou également mettre en valeur les investissements consentis; et

4.1.3 De manière générale, effectuer toute opération ou transaction qui sera jugée utile ou nécessaire à l'accomplissement et à la mise en valeur des objets sociaux mentionnés ci-dessus.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital autorisé est fixé à cent trente et un mille Livres Sterling (GBP 131.000) composé de:

5.1.1 Cent un mille (101.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,00) chacune et une prime d'émission fixe de quatre-vingt dix-neuf (99) Livres Sterling par action (les «Actions Ordinaires») et

5.1.2. Trente mille (30.000) actions préférentielles ayant une valeur nominale d'une (1,00) Livre Sterling, sans droits de vote, émises avec une prime d'émission fixe de trente-six mille quatre-vingt dix-neuf (36.099) Livres Sterling par action (les «Actions préférentielles») et conjointement avec les Actions Ordinaires, les «Actions»)).

5.2 Le capital émis par la Société est de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) composé de cent mille (100.000) actions d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

5.3 La Société entretiendra un compte de réserve de primes d'actions pour les Actions Ordinaires (le «Compte de Réserve des Primes d'Actions Ordinaires») en Livre Sterling et le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Actions Ordinaires émises par la Société sera transférée au compte de réserve des primes d'actions ordinaires. Le Compte de Réserve des Primes d'Actions Ordinaires fera l'objet de distributions soumises aux dispositions de l'Article 16.7.

5.4 La Société entretiendra un compte de réserve de primes d'actions pour les Actions Préférentielles (le «Compte de Réserve des Primes d'Actions Préférentielles») et, le Compte de Réserve des Primes d'Actions Ordinaires compris, le (s) «Compte(s) de Réserve de Primes d'Actions») en Livre Sterling et le montant ou la valeur de toute prime libérée sur les Actions Préférentielles émises par la Société sera transférée au compte de réserve des primes d'actions préférentielles. Le Compte de Réserve des Primes d'Actions Préférentielles fera l'objet de distributions soumises aux dispositions de l'Article 16.7.

5.5 Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit à tout moment par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous réserve des dispositions obligatoires de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses modifications (la «Loi»).

5.6 Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à accepter de temps à autre des souscriptions au capital social émis ou pour celui-ci, intégralement ou pas, jusqu'au maximum des actions autorisées disponibles conformément

à l'Article 5.1, et ce, pendant une période de cinq ans à compter de la date de constitution pour toute action autorisée qui n'a pas encore été souscrite, lorsqu'il est jugé que telle émission sera au profit de la Société. Le Conseil d'Administration communiquera telle décision d'augmentation du capital social sous le régime du capital social autorisé aux Actionnaires, dans les trois jours à compter de la date de prise de décision, par l'envoi d'une note écrite par courrier ordinaire aux Actionnaires.

5.7 Le Conseil d'Administration est par la présente, autorisé et ordonné de déterminer les conditions se rattachant à toute souscription d'Actions de la Société.

5.8 Chaque fois que le Conseil d'Administration agira pour rendre effectif toute augmentation de capital souscrit, ainsi qu'autorisé, l'article 5.2 des présents Statuts sera modifié afin de refléter les conséquences de cette action ; le Conseil d'Administration prendra toute mesure nécessaire ou autorisera toute personne à prendre celle-ci aux fins d'obtenir l'exécution et la publication de ladite modification.

5.9 En rapport à la présente autorisation à augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi, le Conseil d'Administration de la Société est par la présente, autorisé par les actionnaires à renoncer à tout droit de souscription préférentielle ou à limiter celui-ci, pour les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles des Actionnaires existants pour cette même période de cinq ans.

Art. 6. Formes et cessions d'actions.

6.1. Toutes les Actions de la Société seront émises sous forme nominative uniquement.

6.2. Les Actions émises seront enregistrées dans le registre des Actions qui sera conservé au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société, et il figurera dans ce registre le nom de chacun des Actionnaires, l'adresse des Actionnaires (étant entendu qu'un «Actionnaire» est un détenteur d'Actions Ordinaires et/ou d'Actions Préférentielles), le nombre et le type d'Actions détenues par l'Actionnaire, tout transfert ainsi que les dates de transfert et d'émissions (le cas échéant) de celles-ci.

6.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire dans le registre des Actions témoigne du droit de détention de ces Actions. Un certificat d'enregistrement sera remis sur demande de l'Actionnaire.

6.4. Toute cession d'Actions sera enregistrée au registre des Actions conformément à l'Article 40 de la Loi. L'instrument de cession de toute Action sera exécuté en dehors du Royaume-Uni.

6.5. Il sera demandé aux Actionnaires de fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et communications seront envoyées. Cette adresse sera également enregistrée au registre des Actions.

6.6. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société pourra permettre qu'une note à cet effet soit enregistrée au registre des Actions et il sera considéré que l'adresse de l'Actionnaire est au siège social de la Société ou à toute adresse qui sera occasionnellement enregistrée au registre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit remise à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment, changer son adresse enregistrée au registre des Actions par le moyen d'une notification écrite adressée à la Société, à son siège social ou à toute adresse déterminée par la Société occasionnellement.

6.7. La Société ne reconnaît qu'un détenteur unique par Action. Au cas où l'une ou plusieurs Actions est en propriété indivise ou si le titre de propriété de ces Actions est divisé, partagé ou en litige, toutes les personnes prétendant au droit sur ces Actions doivent nommer un fondé de pouvoir pour représenter ces Actions auprès de la Société. A défaut de nommer un fondé de pouvoir, il sera considéré que tous les droits se rattachant à ces Actions sont suspendus.

6.8. La Société ou la ou les personnes désignées par la Société pour conserver le registre des Actions tel que défini dans le présent Article 6 n'enregistreront dans ce registre des Actions aucun transfert effectué en contravention des dispositions des présents Statuts.

6.9. Si un détenteur d'Actions Préférentielles, qui n'est pas un détenteur d'Actions Ordinaires, désire céder, partiellement ou non, ses Actions Préférentielles (ci-après, le «Cédant») à un cessionnaire bona fide proposé (ci-après, le «Cessionnaire»), le Cédant en informera les détenteurs d'Actions Ordinaires ainsi que le Conseil d'Administration par courrier recommandé avec accusé de réception. Ce préavis (ci-après, le «Préavis de Cession») comprendra les informations suivantes:

- (i) Le nombre d'Action qu'il désire céder;
- (ii) L'identité du Cessionnaire éventuel; et
- (iii) Les conditions, y compris éventuellement le prix en espèce des Actions, sur base desquelles le Cédant propose de céder ses Actions au Cessionnaire.

Les cessions pour une compensation qui ne serait pas en espèce ne sont pas autorisées à moins d'un accord préalable et écrit de tous les Actionnaires.

6.10. Les détenteurs d'Actions Ordinaires lors de la constitution (ci-après, les «Bénéficiaires du Droit de Prémption») posséderont un droit de prémption pour acquérir toutes les Actions Préférentielles que le Cédant propose de céder, proportionnellement à leur participation et conformément aux conditions telles que déterminées dans le Préavis de Cession. Si un ou plusieurs Bénéficiaires du Droit de Prémption n'exercent pas leur droit de prémption, les autres Bénéficiaires du Droit de Prémption pourront acquérir l'intégralité ou une proportion plus importante des Actions

Préférentielles que le Cédant propose de céder. Un Bénéficiaires du Droit de Prémption perd tout droit de prémption lors de la cession de ses Actions Ordinaires de la Société à toute personne.

6.11. Le renoncement ou l'exercice du droit de prémption peut se faire dans les dix (10) Jours Ouvrables (on entend par «Jour Ouvrable» les jours (à l'exception de samedi et dimanche) de travail régulier des banques à Amsterdam, Dublin, Luxembourg, Londres, Paris et Milan) à compter de la date à laquelle il est considéré que le Préavis de Cession a été remis («Période de Prémption») par notification au Cédant et au Conseil d'Administration par courrier recommandé avec accusé de réception. Cette notification («Préavis de Prémption») doit indiquer si l'actionnaire respectif est disposé à acquérir un nombre proportionnellement plus important d'Actions Préférentielles ou, le cas échéant, toutes les Actions Préférentielles au cas où, quelques-uns ou tous les Bénéficiaires du Droit de Prémption ne désirent pas exercer leur droit de prémption. Afin que le droit de prémption s'exerce valablement, les Préavis de Prémption dans leur ensemble doivent concerner toutes les Actions Préférentielles que le Cédant propose de céder.

6.12. Au cas où les Préavis de Prémption, dans leur ensemble, ne couvrent pas l'intégralité des Actions Préférentielles que le Cédant propose de céder ou en l'absence d'un actionnaire exerçant son droit de prémption, le Conseil d'Administration en informera le Cédant ainsi que les autres Bénéficiaires du Droit de Prémption dans les trois Jours Ouvrables à compter de la date d'expiration de la Période de Prémption. Sur réception de cette notification, les autres Bénéficiaires du Droit de Prémption auront une Période de Prémption supplémentaire de cinq Jours Ouvrables au cours desquels ils pourront exercer leur droit de prémption tel que prévu ci-dessus.

6.13. Si aucun Actionnaire n'exerce le droit de prémption dans les périodes déterminées ci-dessus ou, le cas échéant, si le(s) Préavis de Prémption ne couvre(nt) pas l'intégralité des Actions Préférentielles que le Cédant propose de céder à l'expiration des périodes de prémption supplémentaires fixées ci-dessus, le Conseil informera le Cédant qu'il est dès lors libre de céder les Actions Préférentielles au Cessionnaire proposé aux conditions proposées immédiatement suivant l'expiration de la période de prémption supplémentaire déterminée ci-dessus, si applicable.

6.14. Au cas où le droit de prémption a été exercé valablement, la cession des Actions Préférentielles et le versement du prix d'acquisition auront lieu simultanément dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant le Préavis de Prémption.

6.15. Toute notification reprise sous le présent Article 6 sera considérée dûment reçue le troisième Jour Ouvrable à compter de la date d'envoi, sauf si l'Actionnaire notifié peut établir qu'il n'a pas reçu la notification.

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration («Conseil d'Administration») se composant d'un minimum de trois (3) à un maximum de cinq (5) administrateurs (les «Administrateurs»).

Tous les Administrateurs (a) seront des résidents du Royaume-Uni et y résideront régulièrement au regard de l'imposition sur le revenu et sur les plus-values au Royaume-Uni et (b) y auront été résidents et résidé régulièrement pour une période d'au moins 36 mois consécutifs avant leur nomination (statut de «UK Tax Resident»).

7.2. Le nombre des Administrateurs est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.3. Les Administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un mandat qui ne dépassera pas six (6) ans et jusqu'à l'élection de leur successeur, cette élection étant à la majorité des votes, lors d'une assemblée à laquelle l'intégralité du capital social souscrit est présente ou représenté.

7.4. La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la simple majorité des votes.

7.5. Le mandat d'un Administrateur sera révoqué avec effet immédiat, si le détenteur de cette fonction perd le statut de UK Tax Resident.

Art. 8. Réunion du conseil d'administration.

8.1 Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président (le «Président») pour un mandat d'un maximum de six (6) ans, et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire»), qui ne doit pas être Administrateur et à qui il pourra être demandé de dresser les procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration ainsi que d'effectuer toute tâche administrative et autre sur instruction occasionnelle du Conseil d'Administration.

8.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation écrite (ainsi que précisé ci-dessous) du Président ou de deux Administrateurs quelconques, aux lieu et date indiqués sur la convocation à la Réunion. La (ou les) personne(s) à l'origine de la convocation à la Réunion établira(ont) l'ordre du jour, à condition que toutes les Réunions du Conseil d'Administration sont toujours tenues au Royaume-Uni et que les Administrateurs (ou leurs mandataires) participant à ces Réunions sont physiquement présents au Royaume Uni. Les convocations écrites de toute Réunion du Conseil d'Administration seront remises à tous les Administrateurs au moins cinq (5) jours calendrier avant le moment fixé de cette Réunion, sauf en cas d'urgence (tel que déterminé par la ou les personne(s) à l'origine de ladite convocation), auquel cas, une convocation avec préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisante et la raison de l'urgence y sera dûment précisée. On pourra renoncer à ladite convocation soit anticipativement, soit rétrospectivement, par consentement écrit ou par télex ou facsimile de chacun des Administrateurs. Il ne sera pas requis de convocations individuelles pour des Réunions tenues à des heures et en des lieux définis dans un calendrier préalablement approuvés par résolution du Conseil d'Administration.

8.3 Tout Administrateur pourra agir lors de toute Réunion du Conseil d'Administration par la nomination écrite ou par télex ou facsimile d'un autre Administrateur en tant que mandataire de ce dernier. Un Administrateur pourra représenter plus d'un de ses collègues.

8.4 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et approuver des résolutions que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Si un quorum ne peut être obtenu une demi-heure au-delà de la durée prévue de la Réunion, les Administrateurs présents peuvent ajourner la Réunion en un lieu et à une heure qui ne dépassera pas de cinq (5) jours calendrier le préavis envoyé pour la Réunion ajournée. Les préavis pour Réunions ajournées seront remis par le Président du Conseil dans les vingt-quatre (24) heures qui suivent l'heure de Réunion prévue à l'origine, le cas échéant, et en l'absence dudit Président, par tout Administrateur. Lors de la Réunion ajournée, le Conseil d'Administration ne pourra délibérer valablement et passer des résolutions valablement que si la majorité des Administrateurs est présente ou représentée.

8.5 Les Décisions seront prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés lors desdites Réunions. Au cas où, lors d'une Réunion, le nombre des votes en faveur d'une résolution est égal à celui des votes contre celle-ci, le Président de la Réunion aura la voix prépondérante.

8.6 Une minorité des Administrateurs, à l'exclusion du Président, peut participer à une Réunion du Conseil d'Administration par téléconférence ou par un autre moyen de communication similaire grâce auquel, toutes les personnes participant à la Réunion peuvent s'entendre, pour autant que tous ces participants soient toujours physiquement présents au Royaume-Uni, et qu'ils puissent s'identifier, et ainsi, une telle participation à une Réunion par ces moyens sera considérée comme une présence en personne à ladite Réunion (que ce soit pour la constitution d'un quorum ou d'une majorité).

8.7 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit à l'unanimité qui peut se présenter sous forme d'un document unique ou de plusieurs documents portant les résolutions et signés par chacun des Administrateurs au Royaume-Uni. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

9.1. Les procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration seront signés par les signatures conjointes du Président et de tout autre Administrateur ou par deux Administrateurs quelconques.

9.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être remis lors de procédures judiciaires ou autrement seront signés par les signatures conjointes du Président et de tout autre Administrateur ou de deux Administrateurs quelconques.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

10.1 Les Administrateurs ne peuvent passer de résolutions que lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment organisées ou par accord écrit conformément à l'Article 8.7 des présentes.

10.2 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et toutes dispositions qui rentrent dans l'intérêt de la Société et qui se rattachent à l'objet et aux buts de la Société, à condition que toutes les activités de la Société soient gérées et contrôlées de manière centrale au Royaume-Uni pour des raisons de fiscalité au Royaume-Uni. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale des Actionnaires du fait de la législation ou des présents Statuts seront de la compétence du Conseil d'Administration.

10.3 La décision d'accorder des garanties sur les actifs de la Société sera réservée à l'Assemblée Générale des Actionnaires (comme indiqué ci-dessous) qui prendra les décisions à cet effet à la majorité simple, sans qu'un quorum spécifique doit être nécessairement atteint.

Art. 11. Signature sociale.

11.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée valablement par les signatures conjointes du Président du Conseil d'Administration et de tout Administrateur quelconque de la Société ou de deux Administrateurs quelconques, ou par la(les) signature(s) de la (des) personne(s) à qui ces pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Conflit d'intérêt.

12.1 En cas de conflit d'intérêt entre la Société et un Administrateur, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration de ce conflit d'intérêt et ne peut participer aux votes. Il est entendu que le simple fait qu'un Administrateur serve en qualité d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constituera pas un conflit d'intérêt. Un Administrateur se trouvant en conflit avec tout point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant que la Réunion ne soit entamée.

12.2 Tout Administrateur en position de conflit en raison d'un intérêt personnel dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, sera tenu d'en informer le Conseil et de s'assurer qu'un rapport d'une telle déclaration figure au procès-verbal de la Réunion. Il ne pourra participer aux délibérations de la Réunion. Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivantes, et avant de débattre de tout autre résolution, un rapport spécial sera présenté concernant toutes les opérations pour lesquelles l'intérêt personnel de l'un des Administrateurs était en conflit avec celui de la Société.

Art. 13. Assemblée générale des actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

13.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou «l'Assemblée Générale»). Elle détient les pouvoirs lui conférés par la Loi.

Convocations, Lieux d'Assemblée, Décisions en l'absence de Réunion formelle

13.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation écrite du Conseil d'Administration, tel que précisé ci-dessous. Des Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit pourront, conformément à la Loi, requérir du Conseil d'Administration qu'il organise une Assemblée Générale des Actionnaires.

13.3 Sauf dispositions contraires de la loi luxembourgeoise, toutes les Assemblées Générales seront tenue à Londres.

13.4 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront tenues suivant convocations précisant l'ordre du jour, l'heure et l'endroit de l'Assemblée, envoyées par courrier recommandé au moins trente (30) jours avant l'Assemblée, la date de la convocation et celle de l'Assemblée n'étant pas incluses, à chacun des Actionnaires à l'adresse des Actionnaires telle qu'elle figure au Registre des Actionnaires ou sur instruction de l'Actionnaire.

13.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et ayant été informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale pourra se tenir sans convocations à cette Assemblée.

13.6 L'Assemblée Générale des Actionnaires se nommera un Président et sera présidée par ce Président. L'Assemblée Générale nommera également un Secrétaire qui sera chargé de rédiger le procès-verbal de l'Assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en langue anglaise et approuvés comme témoignage de ces dernières et signées par le Président et le Secrétaire à ladite Assemblée ou de l'Assemblée suivante.

13.7 Toutes les Assemblées Générales des Actionnaires seront tenues en langue anglaise.

13.8 Les Actionnaires ne pourront statuer sur des points qui ne figuraient pas à l'ordre du jour (ce dernier devra inclure tous les points requis par la législation) ni sur les affaires accessoires se rapportant à ces points, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée.

Droits de vote

13.9 Chaque Action Ordinaire donne le droit à un vote à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les votes blancs seront considérés comme nuls.

13.10 Les Actions Préférentielles sont des actions dépourvues du droit de vote, conformément aux Articles 44 à 47 de la Loi et ne donnent généralement pas le droit au vote lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires. A l'exception des cas où les Actions Préférentielles possèdent le droit de vote (voir Articles 13.12 ci-dessous), les Actions Préférentielles ne seront pas prises en compte aux fins d'établir un quorum ou une majorité lors de l'Assemblée Générale.

13.11 Conformément à l'Article 46 de la Loi, chaque Action Préférentielle donne toutefois le droit à un vote lors de chaque Assemblée Générale lorsque les points suivants sont à l'ordre du jour:

- l'émission de nouvelles actions jouissant des droits préférentiels
- La fixation des dividendes préférentiels se rattachant aux Actions Préférentielles
- La conversion d'Actions Préférentielles en Actions Ordinaires
- La réduction du capital de la Société
- Toute modification de l'objet social de la Société
- L'émission d'obligations convertibles
- La dissolution anticipée de la Société
- La transformation de la Société en une société de forme juridique différente.

De surcroît, les détenteurs d'Actions Préférentielles auront les mêmes droits de vote que les détenteurs d'Actions Ordinaires lors de toute Assemblée si, en dépit de l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, les dividendes préférentiels n'ont pas été versés dans leur intégralité pour quelque raison que ce soit, pendant une période de deux exercices sociaux consécutifs (selon la définition ci-dessous) et ce, jusqu'à versement intégral des dividendes cumulés.

13.12 S'il est proposé lors d'une Assemblée Générale de modifier les droits se rattachant à l'une des classes d'actions, il faudra alors, afin de passer ladite résolution, que les conditions de quorum et de majorité nécessaires à la prise d'une telle résolution soient remplies au sein de la classe d'actions dont les droits sont en cours de modification.

13.13 Un Actionnaire peut agir au cours de toute Assemblée Générale des Actionnaires en accordant une procuration écrite à une autre personne, qui ne doit pas être un Actionnaire.

13.14 Sauf dispositions contraires dans la législation ou les présents Statuts, une résolution de l'Assemblée Générale est passée à la majorité des votes pour ladite résolution.

Art. 14. Commissaires aux Comptes.

14.1 Les transactions de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires.

14.2 Les commissaires seront nommés et révoqués par L'assemblée Générale des Actionnaires. Leur mandat ne dépassera pas une période de six (6) ans.

14.3 La comptabilité et les registres de la Société seront maintenus en Livre Sterling.

Art. 15. Exercice social.

15.1 L'exercice social de la Société sera le même que l'année calendrier (l'«Exercice social»). Le premier exercice social prendra fin le 31 décembre 2008.

15.2 Le Conseil d'Administration préparera le bilan annuel conformément aux exigences de la législation luxembourgeoise et à l'usage en comptabilité.

15.3 Le Conseil d'Administration clôturera la comptabilité de la Société en date du dernier jour de chaque exercice social et établira le bilan annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours; il déposera ensuite les comptes au siège social de la Société pour vérification par les Actionnaires. Au cours de cette même période, le Conseil d'Administration soumettra également son rapport annuel. Dans la mesure où la législation commerciale luxembourgeoise le permet, le bilan annuel sera établi en Livre Sterling. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir au plus tard, six (6) mois à compter de la fin de l'Exercice Social.

15.4 La Société s'assurera que le bilan annuel, le rapport annuel et toute information supplémentaire requise du fait de la Loi, seront à disposition au siège social 15 jours avant la date à laquelle l'Assemblée Générale sera convoquée pour en débattre et, le cas échéant, les approuver.

15.5 L'Assemblée Générale Annuelle approuvera le bilan annuel.

Art. 16. Distributions des dividendes et distributions provenant des comptes de réserve.

16.1 Le solde du compte perte et profit, déduction faite des frais, dépenses, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

16.2 Chaque année, 5 pourcent du bénéfice net sera affecté au fonds du compte de réserve, jusqu'à ce que ce fonds de réserve s'élève à 10 pourcent du capital social.

16.3 Tout bénéfice net négatif (perte) sera affecté au compte de réserve du bénéfice général (le «Compte de Réserve du Bénéfice Net»). Sous réserve de l'Article 16.2 ci-dessus, tout bénéfice net positif sera tout d'abord utilisé pour régler tout Compte de Réserve du Bénéfice négatif.

16.4 Le solde créditeur à répartir après déductions conformément aux Articles 16.2 et 16.3 ci-dessus (le «Revenu Distribuible») est affecté aux détenteurs d'Actions.

16.5 Le Revenu Distribuible se rattachant à une période de calcul sera distribué comme suit:

(a) Premièrement, en cas de disponibilité, aux détenteurs d'Actions Préférentielles, pour chaque Action Préférentielle, un montant équivalent à 5,42 pour cent du montant libéré par Action Préférentielle, multiplié par le nombre de jours de la période de calcul, divisé par 365, ce dividende étant cumulatif; la première période de calcul commencera le 14 décembre 2007

(b) Deuxièmement, en cas de disponibilité, aux détenteurs d'Actions Ordinaires, pour chaque Action Ordinaire, un montant équivalent à 5,42 pour cent du montant libéré par Action Ordinaire, multiplié par le nombre de jours de la période de calcul, divisé par 365, ce dividende étant cumulatif; la première période de calcul commencera le 14 décembre 2007

(c) Troisièmement, à tous les détenteurs d'Actions, un montant égal au Revenu Distribuible disponible restant (le cas échéant) sera versé pour chaque Action Ordinaire et Action Préférentielle proportionnellement à leur montant libéré.

16.6 La référence au montant libéré sera calculée pour chaque Actionnaire respectif par la somme de (a) la valeur nominale des actions détenues et (b), la part respective de la Réserve de Prime d'Actions (et non distribuée) affectée aux Actions respectives.

16.7 Dans la mesure où la Législation et les présents Statuts le permettent, les distributions provenant de la Réserve des Primes d'Actions de toute classe d'Actions ne peuvent se faire, sauf par résolution du Conseil d'Administration. Seuls les détenteurs d'Actions des classes respectives ont le droit aux distributions provenant des Réserves de Primes d'Actions respectives.

Art. 17. Dividendes.

17.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes (les «Dividendes Intermédiaires») au cas où un bilan financier intermédiaire a été établi montrant l'existence d'un Revenu Distribuible suffisant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

17.2 Le dividende final se rapportant à un Exercice Social doit être déclaré par résolution de l'Assemblée Générale, prenant en considération tout Dividende Intermédiaire déclaré par le Conseil d'Administration se rapportant au même Exercice Social.

Art. 18. Dissolution et liquidation de la société.

18.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires à cet effet; une majorité des deux-tiers de tous les votes est requise lors d'une assemblée au cours de laquelle au moins la moitié du capital social émis est présente ou représentée.

18.2 Le Conseil d'Administration sera chargé de la liquidation pour autant que l'Assemblée Générale des Actionnaires est autorisée à affecter la liquidation à un ou à plusieurs liquidateurs à la place du Conseil d'Administration.

18.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts de la Société resteront en vigueur au cours de la liquidation.

18.4 Tous les actifs restant suite au règlement de toutes les dettes de la Société seront distribués comme suit:

18.4.1 Premièrement, aux détenteurs d'Actions Préférentielles, le montant libéré (déterminé conformément à l'Article 16.6), calculé en Livre Sterling.

18.4.2 Deuxièmement, aux détenteurs d'Actions Ordinaires, le montant libéré (déterminé conformément à l'Article 16.6), calculé en Livre Sterling.

18.4.3 Troisièmement, aux détenteurs d'Actions Préférentielles, pour chaque Action Préférentielle, un montant équivalent à 5,42 pour cent du montant libéré par Action Préférentielle (déterminé conformément à l'Article 16.6), multiplié par le nombre de jours de la période de calcul (à compter de la date de dernière distribution de dividendes jusqu'à la date de liquidation) divisé par 365, calculé en Livre Sterling;

18.4.4 Quatrièmement, aux détenteurs d'Actions Ordinaires, pour chaque Action Ordinaire, un montant équivalent à 5,42 pour cent du montant libéré par Action Ordinaire (déterminé conformément à l'Article 16.6), multiplié par le nombre de jours de la période de calcul (à compter de la date de dernière distribution de dividendes jusqu'à la date de liquidation) divisé par 365, calculé en Livre Sterling;

18.4.5 Le solde, après distributions conformément aux Articles 18.4.1 à 18.4.4 ci-dessus, à tous les détenteurs d'Actions, proportionnellement au montant libéré de chaque Action respective.

18.5 Aucune distribution dans le cadre de la liquidation ne peut être effectuée à la Société en rapport avec Actions qu'elle détient.

18.6 Après la liquidation complète, la comptabilité et les registres de la Société seront conservés pour la période prescrites par la personne nommée à cet effet par la résolution de l'Assemblée Générale causant la dissolution de la Société. Lorsque l'Assemblée Générale n'a pas nommé ledit individu, les liquidateurs se chargeront de le faire.

Art. 19. Modifications des statuts de la société.

19.1 Sans préjudice des dispositions des Articles 13.11 ou 13.12, les présents Statuts peuvent être modifiés occasionnellement par l'Assemblée Générale des Actionnaires par le quorum et à la majorité requis dans les dispositions prévues par la Loi.

19.2 Si l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires comprend une proposition de modification des Statuts de la Société, la convocation, qui est envoyée aux Actionnaires conformément à l'Article 13.4, comprendra alors une copie des modifications proposées.

Art. 20. Loi applicable.

20.1 La Législation s'appliquera partout où il n'y est pas dérogé dans les présents Statuts de la Société.

Art. 21. Langue.

21.1 Les présents Statuts de la Société sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version en langue française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, c'est la version anglaise qui prévaudra.»

Troisième résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital émis de la Société d'un montant de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000) en vue de porter son montant actuel de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000) à cent onze mille Livres Sterling (GBP 111.000) par l'émission de mille (1.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de une (1,00) Livre Sterling par action et une prime d'émission fixe de quatre-vingt dix-neuf Livres Sterling (GBP 99,-) par action et dix mille (10.000) nouvelles actions préférentielles sans droit de vote d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune émises avec une prime d'émission de trente-six mille quatre-vingt dix-neuf Livres Sterling (GBP 36.099) chacune.

Souscription

Ensuite, le seul actionnaire ABN AMRO International Corporate Holdings Limited, une société privée à responsabilité limitée de droit anglais avec siège social à 250 Bishopsgate, Londres EC2M 4AA immatriculée au Companies House, Cardiff, Royaume Uni sous le numéro 06364699, représentée par M^e Sabine Hinz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, souscrit et libère entièrement les nouvelles actions ordinaires et les nouvelles actions préférentielles sans droit de vote pour la valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune en numéraire. De plus, pour les nouvelles actions ordinaires à un montant de quatre-vingt dix-neuf mille Livres Sterling (GBP 99,000) est affecté au compte de réserve des primes d'actions ordinaires et pour les nouvelles actions préférentielles un montant de trois cent soixante millions neuf cent quatre-vingt-dix mille Livres Sterling (GBP 360,990,000) est affecté au compte de réserve des primes d'actions préférentielles.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique libère le montant de prime d'émission en relation avec les cent mille actions ordinaires souscrites par lui au moment de la constitution de la Société le 13 septembre 2007 et s'élevant à neuf millions huit cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 9.850.000).

En conséquence le montant total de trois cent soixante-dix millions neuf cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 370.950.000) est dès à présent à la disposition de la société, comme certifié par le notaire exécutant cet acte.

Cinquième résolution

L'actionnaire décide d'allouer à la réserve légale de la Société le montant maximal de onze mille cent Livres Sterling (GBP 11.100) du compte de réserve des primes d'actions ordinaires.

Sixième résolution

A la suite des résolutions mentionnées plus haut, l'Article 5.2 des Statuts est amendé et s'énonce à présent comme suit:

- « **Art. 5.2.** Le capital émis de la société est fixé à cent onze mille Livres Sterling (GBP 111.000) divisé en
- 5.2.1 cent un mille (101.000) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune
- 5.2.2 dix mille (10.000) Actions Préférentielles ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune.»

Frais

Selon l'article 2 de la Directive 69/335/CEE du 17 juillet 1969 concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux «Les opérations soumises au droit d'apport sont uniquement taxables dans l'Etat membre sur le territoire duquel se trouve le siège de direction effective (...)». Comme toutes les réunions du conseil d'administration peuvent uniquement être tenues au Royaume-Uni et ont été réellement tenues au Royaume-Uni, c'est le Royaume-Uni qui seul a le droit de percevoir le droit d'apport sur le montant du capital social et de la prime d'émission payée. Les parties par conséquent entendent profiter des dispositions susmentionnées afin d'être exemptées du droit d'apport relatif à cet acte.

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à neuf mille euros (€ 9.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hinz, Schenk, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 décembre 2007, LAC/2007/40447. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008084277/202/929.

(080095517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Grand Garage de Dudelange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3544 Dudelange, 26, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 89.739.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- La société CARROSSERIE 2000 S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5811 Fentange, 130, rue de Bettembourg, ici représentée par Monsieur Umberto PICARIELLO, maître-tôlier-débosseleur, demeurant à L-3938 Mondercange, 30, rue Neuve, agissant en sa qualité de gérant.

2.- Madame Nathalie KEMP, employée privée, demeurant à L-3925 Mondercange, 10, rue des Fleurs.

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter:

- qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GRAND GARAGE DE DUDELANGE S. à r.l., avec siège social à L-3544 Dudelange, 26, rue Jean Wolter,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 89.739,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1741 du 06 décembre 2002,

au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, réparti comme suit:

- La société CARROSSERIE 2000 S.à.r.l., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
- Madame Nathalie KEMP, prénommée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

- qu'ils décident de dissoudre anticipativement ladite société, dont ils déclarent connaître parfaitement la situation financière et les statuts,

- que tout le passif connu de la société a été réglé,
 - qu'ils reprennent à leur compte tout l'actif de la société,
 - que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par eux de façon solidaire,
 - qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée;
- qu'ils assument pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,
- que décharge est accordée au gérant,
 - que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Picariello, Kemp, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 6 juin 2008, Relation: EAC/2008/7663. — Reçu douze euros 12, - €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juin 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008084258/219/43.

(080095823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

MF Equities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 57.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.633.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of June, at 2 pm.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MF Equities S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 70.633, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on June 22, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 28, 1999, number 719, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg on June 27, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 25, 2007, number 2414 (the Company):

MF Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47.258;

McCain EUROPA B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered office at Oranjeplaatweg 4A, 4458 NM, 's-Heer Arendskerke, registered with the Dutch Trade and Companies Register under number 22019127; and

McCain HOLDINGS B.V., a Dutch private limited liability company, having its registered office at Oranjeplaatweg 4A, 4458 NM, 's-Heer Arendkerke, registered with the Dutch Trade and Companies Register under number 22021946.

(collectively the Shareholders)

represented by Benoît Charpentier, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies signed under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twenty-six thousand six hundred Canadian dollars (26,600.- CAD) represented by five (5) Class A shares, one (1) Class B share, and one (1) Class C share with a par value of three thousand eight hundred Canadian dollars (3,800.- CAD) each, by an amount of thirty thousand four hundred Canadian dollars (30,400.- CAD), so as to bring the share capital of the Company to fifty-seven thousand Canadian dollars (57,000.- CAD), by way of the creation and issue of eight (8) new shares of the Company, with a par value of three thousand eight hundred Canadian dollars (3,800.- CAD) each, in consideration for a payment in kind;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 2 above;

4. Amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued ordinary shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. the Shareholder have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders represented consider themselves duly convened and declare they have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of twenty-six thousand six hundred Canadian dollars (26,600.-CAD) represented by five (5) Class A shares, one (1) Class B share, and one (1) Class C share with a par value of three thousand eight hundred Canadian dollars (3,800.- CAD) each, by an amount of thirty thousand four hundred Canadian dollars (CAD 30,400.-), so as to bring the share capital of the Company to fifty-seven thousand Canadian dollars (CAD 57,000.-), by way of the creation and issue of eight (8) new Class A shares of the Company, with a par value of three thousand eight hundred Canadian dollars (3,800.- CAD) each, in consideration for a payment in kind.

Subscription - Payment

MF Holdings S.à.r.l., represented as stated here above, declares that it subscribes for eight (8) new Class A shares of the Company, in registered form, having a nominal value of three thousand eight hundred Canadian dollars (3,800.- CAD) each and fully pay them up by a contribution in kind consisting of 88% of the share capital of MF Finance (Poland) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, a company existing under the laws of Poland, with its registered seat in Warsaw, ul. Nowogrodzka 68, 02-014, Warsaw, Poland, entered into the Entrepreneurs Register maintained by the District Court for the capital city of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Department of the National Court Register, under KRS number 0000238650 consisting of twenty-six thousand nine hundred thirty-five (26,935) shares (The Contributed Assets).

The said contribution in kind made by MF Holdings S.à.r.l. to the Company is valued at four hundred eighty-seven million eight hundred forty-nine thousand Canadian dollars (CAD 487,849,000.-) to be allocated to the nominal share capital account of the Company for an amount of thirty thousand four hundred Canadian dollars (CAD 30,400.-) the remaining four hundred eighty-seven million eight hundred eighteen thousand six hundred Canadian dollars (CAD 487,818,600.-) being allocated to the share premium account of the Company.

Proof by the MF Holdings S.à.r.l. of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company as of the date hereof and by a balance sheet of MF Finance (Poland) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia.

Such certificate and balance sheet after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the MF Holdings S.à.r.l. declares that:

1. it is the owner of the Contributed Assets;
2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
5. the Contributed Assets are freely transferable; and
6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend the article 6 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at fifty-seven thousand Canadian dollars (57,000.- CAD) represented by thirteen (13) Class A shares, one (1) Class B share, and one (1) Class C share with a par value of three thousand eight hundred Canadian dollars (3,800.- CAD) each.»

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Tax exemption

Considering that this deed documents an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares representing more than 65% of the share capital of a company having its registered office in a European Union Member State, the Company request under article 4-2 of the law of 29 December 1971, as amended, the exemption from the capital duty.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-septième jour de juin, à quatorze heures.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MF Equities S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.633, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors résidant à Hespérange, Grand-Duché du Luxembourg, le 22 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 28 septembre 1999, numéro 719, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, le 27 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 25 octobre 2007, numéro 2414 (la Société):

MF Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.258,

McCain EUROPA B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social au Oranjeplaatweg 4A, 4458 NM, 's-Heer Arendskerke, immatriculée au registre de commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro B 22019127, et

McCain HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, ayant son siège social au Oranjeplaatweg 4A, 4458 NM, 's-Heer Arendskerke, immatriculée au registre de commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le numéro B 22021946.

(Collectivement les Associés)

Représentés par Benoît Charpentier, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu de procurations signées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de vingt-six mille six cents dollars canadiens (CAD 26.600,-) représenté par cinq (5) Parts Sociales de Catégorie A, une (1) Part Sociale de Catégorie B et une (1) Part Sociale de Catégorie C ayant une valeur nominale de trois mille huit cents dollars canadiens (CAD 3.800,-) chacune par

un montant de trente mille quatre cents dollars canadiens (CAD 30.400,-) afin de porter le capital social de la Société à cinquante-sept mille dollars canadiens (CAD 57.000,-), par la création et l'émission de huit (8) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de trois mille huit cents dollars canadiens (CAD 3.800,-) chacune, en contrepartie d'un paiement en nature;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée au point 2;

4. Modification de l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff ou tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente assemblée, les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'agenda qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-six mille six cents dollars canadiens (CAD 26.600,-) représenté par cinq (5) Parts Sociales de Catégorie A, une (1) Part Sociale de Catégorie B et une (1) Part Sociale de Catégorie C ayant une valeur nominale de trois mille huit cents dollars canadiens (CAD 3.800,-) chacune, par un montant de trente mille quatre cents dollars canadiens (CAD 30.400,-) afin de porter le capital social de la Société à cinquante-sept mille dollars canadiens (CAD 57.000,-), par la création et l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale de trois mille huit cent dollars canadien (CAD 3.800,-) chacune, en contrepartie d'un paiement en nature.

Souscription - Libération

MF Holdings S. à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à huit (8) nouvelles parts sociales de Catégorie A de forme nominative ayant une valeur nominale de trois mille huit cents dollars canadiens (CAD 3.800,-) chacune, et les libérer entièrement par un paiement en nature consistant en quatre-vingt-huit pour cent (88%) du capital social de MF Finance (Poland) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, une société constituée selon le droit Polonais, ayant son siège social a Varsovie, ul. Nowogrodzka 68, 02-014, Varsovie Pologne, enregistrée au registre des Entrepreneurs maintenu auprès de la Cour d'Arrondissement de la ville capitale de Varsovie à Varsovie, XII Département Commercial du registre de la Cour Nationale, sous le numéro KRS 0000238650 consistant en vingt-six mille neuf cent trente-cinq (26.935) actions (Les Actifs Apportés).

Un tel apport en nature fait par MF Holdings S.à r.l. à la Société est évaluée à quatre cent quatre-vingt-sept millions huit cent quarante-neuf mille dollars canadiens (CAD 487.849.000,-) dont trente-mille quatre cents dollars canadiens (CAD 30.400,-) seront alloués au compte capital social de la Société, le solde de quatre cent quatre-vingt-sept millions huit cent dix-huit mille six cents dollars canadiens (CAD 487.818.600,-) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve par MF Holdings S.à r.l. de la valeur des Actifs Apportés a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de la Société daté de la date ci-dessus et par un bilan de la société MF Finance (Poland) spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia.

Lesdits certificat et bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

MF Holdings S.à r.l. déclare également que:

1. il est le propriétaire des Actifs Apportés;
2. il a le pouvoir de disposer des Actifs Apportés;
3. aucun des Actifs Apportés n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Actifs Apportés et aucun desdits Actifs Apportés n'est assorti à une contrainte;
4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que les Actifs Apportés lui soient cédés;
5. les Actifs Apportés sont librement transférables; et
6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec la contribution des Actifs Apportés dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 paragraphe 1^{er} des Statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-dessus qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société souscrit est fixé à cinquante-sept mille dollars canadiens (CAD 57.000,-) représenté par treize (13) Parts Sociales de Catégorie A, une (1) Part Sociale de Catégorie B et une (1) Part Sociale de Catégorie C ayant une valeur nominale de trois mille huit cents dollars canadiens (CAD 3.800,-) chacune.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout employé ou avocat de Loyens & Loeff ou tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Exemption du droit d'apport

Eu égard au fait que cet acte documente une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par un apport en nature consistant en actions représentant plus de 65% du capital social d'une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la société requiert en vertu de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, l'exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 7.000,- (sept mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants sus-nommés le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: B. CHARPENTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2008, Relation: LAC/2008/25294. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008084775/242/229.

(080096352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

**Bäckerei vum Séi s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Jos & Jean-Marie s.à r.l.).**

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 102.137.

Im Jahre zweitausendacht, dem zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Léonie GRETHEN mit Amtswohnsitz in Rambrouch.

Sind erschienen:

1.- Herr Joseph NEUBERG, Bäckermeister, wohnend in L-7418 Buschdorf, 5, am Fuurt,

2.- Herr Jean-Marie NEUBERG, Bäckermeister, wohnend in L-8818 Grevels, 30, rue Principale.

Die vorgenannten Komparenten, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Jos & Jean-Marie S.à r.l." mit Sitz in Mertzig

Die Gesellschaft "Jos&Jean-Marie S.à r.l." wurde gegründet unter der Bezeichnung «NEUBERG & GRAAS» gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Robert Schuman aus Rambrouch, am 8. Februar 1993, veröffentlicht im Memorial C Nummer 207 vom 7. Mai 1993 Seite 9912-9913,

Die Statuten wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 6. Januar 1998, veröffentlicht im Memorial C Nummer 488 vom 2. Juli 1998 Seite 23387.

Am 18. Dezember 2001 haben die Gesellschafter beschlossen das Gesellschaftskapital um viertausend zweihundert neunundvierzig Luxemburger Franken (Luf 4.249,-) zu erhöhen und das Gesellschaftskapital in Euro zu konvertieren so dass das Gesellschaftskapital zur Zeit zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) beträgt und eingeteilt ist in fünfhundert

Geschäftsanteile (500) zu je fünfundzwanzig Euro (€25.-), welcher Beschluss im Memorial C Nummer 634 vom 24. April 2002 veröffentlicht wurde.

Die Statuten wurden eine weiteres Mal abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. März 2002, veröffentlicht im Memorial C Nummer 991 vom 28. Juni 2002.

Sodann haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Bezeichnung der Gesellschaft umzuändern in "Bäckerei vum Séi s.à r.l."

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftszweck wird erweitert wie folgt:

Die Gesellschaft kann außerdem Bürgschaft leisten für eine oder mehrere Gesellschaften die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der gegenwärtigen Gesellschaft stehen.

Dritter Beschluss

Gemäss den vorerwähnten Abtretungen und Beschlüssen werden die Artikel 1.- und 3.- der Satzungen wie folgt abgeändert.

"Art. 1. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet "Bäckerei vum Séi s.à r.l."

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist:

- der Betrieb einer Bäckerei und einer Konditorei, die Produktion von Brot, Gebäck und Konditorwaren,
- der Verkauf von Brot, Gebäck und Konditorwaren
- der Verkauf von Lebensmitteln, Schulartikeln, Spielwaren und Saatgut.

Die Gesellschaft kann außerdem Bürgschaft leisten für eine oder mehrere Gesellschaften die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der gegenwärtigen Gesellschaft stehen.

Die Gesellschaft kann auch sämtliche Geschäfte durchführen, welche in direktem oder indirektem Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen."

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Rambrouch, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: Neuberg J., Neuberg J, Grethen.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 juin 2008, Relation: RED/2008/743. - Reçu: douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KRISCH.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Rambrouch, den 30. Juni 2008.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2008084269/240/56.

(080095573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Efiga Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.628.

L'an deux mille sept, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société MOULINS DE KLEINBETTINGEN S.A., ayant son siège social à L-8380 Kleinbettingen, rue du Moulin, ici représentée par Philippe Stanko, employé privé, avec adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société EFIGA INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 289 du 10 mars 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 18 août 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2132 du 15 novembre 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique accepte la démission des gérants en place de leurs fonctions et leur donne décharge pour leurs activités dans le cadre de leur mandat jusqu'à ce jour, savoir:

- La société LOUV SARL avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B-89.272.
- La société DMC SARL avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B-107.314.
- La société EFFIGI SARL avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, RCS Luxembourg numéro B-107.313.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Troisième résolution

En conformité avec les prescription de l'article 67 (1) 1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, tous les actionnaires réunis en assemblée décident unanimement de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, et de faire adopter par la Société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de la non-inscription de la Société en Belgique.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social en Belgique, sera fixée à B-6741 Vance, 68, rue de la Fontaine.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à: FISCOGES S. à r.l. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société en Belgique, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à FISCOGES S. à r.l. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg et d'accorder décharge au Gérant, sur base de la preuve de l'inscription de la société en Belgique.

Sixième résolution

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. STANKO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3627. — Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): F. SAND.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008084266/211/62.

(080095502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Global Payments Acquisition Corporation 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.629.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of June.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct S.e.n.c., a Société en nom collectif (General corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register),

Here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is Global Payments Acquisition Corporation 2.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand Euro) divided into 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of November or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on June 1 and ends on May 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on May 31, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five per cent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct S.e.n.c. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 125,000 is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - James G. Kelly, residing professionally in Bldg North Tower, 10 Glenlake Pkwy NE, Atlanta, GA, 30328, USA; is appointed as type A manager for an undetermined duration;
- 2) - Hermann-Günter Schommarz, residing professionally in 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; is appointed as type B Manager for an undetermined duration
- 3) The registered office of the Partnership shall be established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct S.e.n.c., une société en nom collectif de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Global Payments Acquisition Corporation 2.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille Euros), divisé en 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de novembre ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 mai 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé,

l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 125.000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct S.e.n.c., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 125.000 EUR (cent vingt-cinq mille Euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - James G. Kelly, résidant professionnellement à Bldg North Tower, 10 Glenlake Pkwy NE, Atlanta, GA, 30328, USA;

est nommé gérant de type A pour une période indéterminée;

2) - Hermann-Günter Schommarz, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

est nommé gérant de type B pour une période indéterminée;

3) Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008, Relation: LAC/2008/25891. — Reçu six cent vingt-cinq euros (0,50% = 625,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008084289/242/409.

(080096415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Immobilière Les Alouettes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.067.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nico AREND, administrateur de sociétés, né à Clervaux, le 23 janvier 1950, demeurant à L-1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix;

2.- Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, né à Luxembourg, le 21 mai 1953, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls;

3.- La société anonyme ACTA PRIV S.A., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59.923, représentée par un administrateur-délégué Monsieur Nico AREND, prénommé sous 1.-, lequel a pouvoir d'engager la société par sa seule signature;

4.- La société à responsabilité limitée S.à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 298, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31.790, représentée par son gérant unique Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé sous 2.-, lequel a pouvoir d'engager la société par sa seule signature;

5.- La société anonyme ALBERT SCHMIT S.A., avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 8.018, ici représentée par Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé sous 2.-, en vertu d'une procuration sous seing privé;

6.- La société anonyme KLT - INVEST S.A., avec siège social à L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 132.191, ici représentée par Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé sous 2.-, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les comparants sous 1.-, 2.-, 5.- et 6.- déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE LES ALOUETTES, avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro 42.067, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 octobre 1992, publié au Mémorial C numéro 69 du 12 février 1993.

Les comparants sous 5.- et 6.- déclarent être devenus associés de la société suite aux conventions suivantes:

- La société ALBERT SCHMIT S.A. suite à une convention de cession sous seing privé en date du 19 décembre 2007, suivant laquelle Madame Eva-Maria BISCHOFF lui a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales lui appartenant au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

- La société KLT - INVEST S.A. suite à une convention de cession sous seing privé en date du 19 décembre 2007, suivant laquelle Monsieur Léon KLEIN lui a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales lui appartenant au prix convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire.

Aux termes des prédites conventions de parts les gérants, savoir Monsieur Nico AREND, Monsieur Carlo FISCHBACH et Monsieur Léon KLEIN ont déclaré ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les prédites conventions de cession resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, les comparants sous 1.- et 2.- déclarent céder leurs parts sociales dans la société IMMOBILIERE LES ALOUETTES aux comparants sous 3.- et 4.- avec effet au 1^{er} janvier 2007, comme suit:

- Monsieur Nico AREND, prénommé sous 1.-, déclare par les présentes céder les cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient dans la Société à la société ACTA PRIV S.A., prénommée sous 3.-, laquelle accepte par son représentant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

- Monsieur Carlo FISCHBACH, prénommé sous 2.-, déclare par les présentes céder les cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient dans la Société à la société S.à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH, prénommée sous 4.-, laquelle accepte par son représentant, au prix convenu entre parties, ce dont quittance hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Monsieur Carlo FISCHBACH, en sa qualité de gérant de catégorie A, prénommé et ici présent, de la société IMMOBILIERE LES ALOUETTES, prédésignée, déclare ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil. Monsieur Léon KLEIN, demeurant à Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth, en sa qualité de gérant de catégorie B de la société IMMOBILIERE LES ALOUETTES, a déclaré ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil, par déclaration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Sur ce qui précède, les comparants sous 3.- à y compris 6.-, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE LES ALOUETTES, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent que les cinq cents (500) parts sociales de la Société sont désormais tenues comme suit:

- la société ACTA PRIV S.A., prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
- la société S.à r.l. IMMOBILIERE Carlo FISCHBACH, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
- la société ALBERT SCHMIT S.A., prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
- la société KLT - INVEST S.A., prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
Total: cinq cents parts sociales	500

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, les associés décident de supprimer le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Arend, Fischbach, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2007. LAC / 2007 / 42333. — Reçu 12 € - (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008084276/202/85.

(080095615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Immobilier Les Alouettes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.067.

—
Déclaration de la gérance

Les soussignés:

- Monsieur Nico AREND, demeurant à Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix;

83616

agissant en sa qualité de gérant de catégorie A de la société, et

- Monsieur Léon KLEIN, demeurant à Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth,

agissant en sa qualité de gérant de catégorie B de la société,

avec pouvoir d'engager la société IMMOBILIERE LES ALOUETTES par leurs signatures conjointes,

constatent le décès de Monsieur Albert SCHMIT, détenteur de cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société IMMOBILIERE LES ALOUETTES et gérant de catégorie B de ladite société, en date du 12 novembre 2007, et déclarent que suite à son décès, son épouse, Madame Eva-Maria BISCHOFF, née à Magdeburg (Allemagne), le 2 septembre 1946, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Lentz, a hérité de toutes ses parts sociales dans la société.

Mersch, le 4 juin 2008.

Signature / Signature

Gérant A / gérant B

Référence de publication: 2008084145/202/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

McCain Assets Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.969.

—
EXTRAIT

La Succursale prend acte que:

(i) l'adresse de Monsieur David O'Brien, représentant permanent de la Succursale et administrateur de McCain Assets Inc., est la suivante: 46A, avenue John. F. Kennedy L-1855 Luxembourg;

(ii) Monsieur David W. Sanchez, né à le 4 septembre 1960 à Montréal, Canada, résidant au 57 Glengrove Avenue W. ON M4R 1 N8 Toronto, Canada a été élu administrateur de McCain Assets Inc.

A titre informatif, le montant du capital social de McCain Assets Inc. s'élève à CAD 1,- et les statuts de McCain Assets Inc. n'ont pas été modifiés depuis leur publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le n° 2303 du 15 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008083397/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Lakumo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.143.

—

- Monsieur Benoît PARMENTIER est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat (jusque l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014).

Fait à Luxembourg, le 6 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

LAKUMO HOLDING S.A.

B. PARMENTIER / C. BONVALET

Administrateur et Président du Conseil / Administrateur

Référence de publication: 2008083380/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.
